



**SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA MER
ET DE LA BIODIVERSITÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale des affaires
maritimes, de la pêche et de
l'aquaculture**

Paris, le 30/07/24

*Service Espaces maritimes et littoraux
Sous-direction Planification maritime*

Objet : Réunion du bureau élargi du CNML du 16 juillet 2024

Visio-conférence (10h30-12h)

Membres du CNML

NOM	Prénom	Structures
ALLIGAND	Gurvan	Région Bretagne
BOUGAN	Olivier	FIN
DI MEGLIO	Frédéric	FFESSM
FILY	Théotime	CNPMEM
FRERE ESCOFFIER	Ludovic	WWF France
GARCON	Agnès	Armateurs de France
HERPERS	Frédéric	UICN
JAUNIN	Etienne	Humanité & Biodiversité
JOURDEN	Guy	CGT
LE NEZET	Olivier	CNPMEM
LEONIDAS	Pierre	Cluster maritime français
MAUPOINT DE VANDEUL	Pierre	CFE-CGC
MECHET	Marie-Christine	GICAN
MULLER	Alexandre	CNPMEM
NARDIN	Guillaume	FFPP
PAPORE	Laëtitia	UNICEM
PINEAU	Florence	Conseil départemental de Vendée
RABIET	Mathilde	UNICEM
SIEFERT	Eymeric	ANEL
VOGT	Pierre	Conseil régional de Normandie

Invités

NOM	Prénom	Structures
AUGAGNEUR	Floran	CNDP
BEAUCIRE	Francis	CNDP
PERAUD	Natacha	CNDP
WERKOFF	Caroline	CNDP

Administration

NOM	Prénom	Structures
BANEL	Eric	DGAMPA
DE SAINT REMY	Philippine	DGAMPA
DUFOURNEAUD	Olivier	DGAMPA
GARRIGOUX	Noémie	DEB
HABIB	Myriam	DGAMPA
KHALLOUKI	Dounia	DGAMPA

Pierre Maupoint de Vandeul, vice-président du bureau du CNML et président du bureau par intérim

Le premier message est un message de continuité. Le CNML reste pleinement actif et opérationnel, même s'il est désormais incomplet, puisque trois membres titulaires et un membre suppléant ont perdu leur mandat le 9 juin dernier suite à la dissolution de l'Assemblée nationale et à la recomposition du Parlement européen : deux députés nationaux (Sophie Panonacle et Stéphane Lenormand) et deux députés européens (Pierre Karleskind titulaire et Karima Delli, suppléante). Le président du CNML reste le Premier ministre et par délégation le ministre en charge de la mer.

Ainsi, les travaux du CNML se poursuivent notamment en ce qui concerne ses avis sur des textes réglementaires, l'intégration du Comité du Nautisme et de la Plaisance comme nouveau comité spécialisé du CNML, suite au vote favorable en début de mois, et les travaux des groupes de travail :

- GT Indicateurs : il s'est déjà réuni quatre fois entre avril et fin juin et se réunira encore une ou deux fois en septembre pour bâtir le tableau de bord de la SNML ;
- GT Qualité des eaux : les auditions ont pu s'achever comme prévu début juillet et le GT prépare désormais ses recommandations ;
- GT Pêche de loisirs : prochaine réunion le 24 septembre (report du 4 juillet du fait de la campagne législative).

Avec Eric Banel et la DGAMPA, nous veillerons à limiter autant que possible la période d'incertitude et à revenir dans les meilleurs délais à un CNML pleinement constitué et opérationnel. Nous attendons le futur ministre chargé de la mer pour une convocation d'une réunion plénière du CNML pour compléter le bureau et élire son ou sa future présidente.

Le président du bureau salue également la création d'un comité spécialisé dédié au nautisme et à la plaisance, qui était une demande forte et ancienne du conseil plénier et du bureau.

Éric Banel, Directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture

le directeur général remercie les membres du CNML pour la participation à cette réunion de bureau élargi, et leur pleine mobilisation.

Dans la période actuelle, la continuité de l'action de l'Etat est pleinement assurée et le rôle du CNML reste essentiel. Cette continuité passe par les travaux du bureau qui est au cœur de la gouvernance des espaces maritimes et littoraux. La SNML adoptée en juin doit guider vos travaux et être un élément de visibilité.

Le directeur général note que les services – déconcentrés et centraux - seront pleinement mobilisés tout au long de l'été pour rédiger la réponse du maître d'ouvrage, c'est-à-dire la réponse de l'Etat et de RTE, à l'avis de la commission nationale du débat public (CNDP). Dès la fin du mois d'août et en septembre, le bureau du CNML et les conseils maritimes de façade seront associés à la validation de ce document structurant, auquel sera annexé la cartographie des futures zones de l'éolien en mer.

Enfin, le DGAMPA salue la très bonne qualité de la production des comités spécialisés et des groupes de travail. Nous nous assurerons, avec les différentes administrations concernées que la DGAMPA coordonne, que ces avis soient suivis et que ces instances restent bien opérationnelles au moment où le futur plénier se réunira : le COMER, le CNTC ainsi que le nouveau CNP dont la composition est actuellement étudiée avec le SGMer.

Le CNML - par sa transversalité et sa représentativité – est l'instance privilégiée de dialogue entre les pouvoirs publics et le monde maritime. Conformément à la décision du Ministre, il a vocation à abriter l'ensemble des conseils, commissions et comités traitant des questions maritimes et littorales. Pour reprendre les mots du Ministre, l'objectif est d'en faire un véritable « parlement de la mer » auprès du Premier ministre. Néanmoins, chaque comité spécialisé conserve une autonomie forte lui permettant de conduire des débats et de rédiger des propositions qui viennent nourrir l'action de l'Etat et du conseil plénier.

1) Présentation par la Commission nationale du débat public du bilan du débat public « La mer en débat »

Floran Augagneur, président du débat public la mer en débat et vice-président de la CNDP avec **Francis Beaucire, Natacha Peraud et Caroline Werkoff**, membres de l'équipe de coordination du débat public

Remercie les membres du CNML pour leur présence et pour leur implication dans le débat public depuis son lancement.

Eléments clefs du débat public :

- Débat ayant eu lieu du 20 novembre 2023 au 26 avril 2024
- Premier débat issu de la loi APER commandant une mutualisation sur le sujet de l'éolien et des DSF
- Il a couvert une multitude de sujets et a eu une forte dimension prospective, motivant une durée et une ampleur particulièrement importantes
- Cela a représenté 375 événements de formats variés
- Plus de 20 000 contributions écrites
- Plus de 20 000 personnes présentes aux événements

Ceci a donné lieu à la publication le 26 juin 2024 :

- Des documents réglementaires : bilan et compte-rendu (comprenant une partie transversale, une partie par façade maritime axée sur les enjeux locaux, le récapitulatif des demandes de précisions adressées à la maîtrise d'ouvrage et les recommandations proposées par la CNDP)
- De différentes annexes en support :
 - L'Atlas de la mer en débat
 - Le tableau des arguments et des propositions

Plusieurs thématiques se dégagent du débat :

I. L'enjeu de l'information et de la connaissance utile

Sachant qu'il existe différentes instances chargées d'animer la constitution du socle de connaissance (COMER du CNML, CS des CMF, Observatoire de l'éolien en mer...) y a-t-il vraiment un manque de connaissances ou plutôt des difficultés d'accès à la connaissance utile sur les enjeux du maritime ?

La diffusion auprès des publics et des décideurs est essentielle.

II. Deux priorités pour la planification

- L'adaptation au changement climatique, de la décarbonation des activités à la gestion du trait de côte : ceci a été discuté dans tous les événements et dans chaque façade
- La prise en compte des pollutions terrestres dans le bon état écologique : sujet très prégnant sur lequel de nombreuses propositions ont été formulées.

III. Conditions du développement de l'éolien en mer

La planification et la cartographie de l'éolien en mer font partie de l'objet de la saisine.

La question de l'opportunité de l'éolien en mer a été discutée à l'occasion du débat public ainsi que ses alternatives.

Trois conditions au développement de l'éolien en mer font consensus :

- Préservation de la pêche côtière / artisanale (la distinction et la définition des deux ont également fait l'objet d'une controverse) ;
- Préservation des écosystèmes marins et des oiseaux ;
- Préservation des paysages (préoccupation plus locale).

A l'intersection de ces 3 conditions, l'éloignement des côtes des parcs éoliens est largement partagée. Cependant, l'éloignement se heurte à la question du coût de production de l'électricité en raison du coût de raccordement des parcs. Le public relève le manque d'information à ce sujet. La CNDP a formulé des demandes de précision sur cette question.

La question de la sobriété énergétique est par ailleurs ressortie de l'événement « la mer en 3D ».

IV. Les zones de protection forte, leur définition et leurs spécificités

- La lisibilité : les ZPF restent difficiles à comprendre, et leur définition, par distinction des aires marines protégées, devra être précisée. Seules les parties prenantes spécialistes et environnementales s'emparent pleinement de cette question. Au cours du débat, le public ne s'est pas limité à une question de pourcentage de ZPF, il a plutôt dessiné des zones larges nécessitant à leurs yeux une protection. ;
- L'efficacité des AMP en général et des mesures de protection déjà existantes ;
- Les moyens déployés pour les AMP et notamment pour le contrôle de leur application ;
- La gouvernance : il s'agit d'un point de convergence de tous les publics qui appellent à inventer une gouvernance d'un nouveau genre pour intégrer les différentes exigences : les questions énergétiques, le changement climatique et la préservation des activités, en intégrant aussi les bassins versants.

Au regard de la technicité du sujet, les publics ont beaucoup renvoyé la question de la localisation des zones aux scientifiques, mais expriment cependant des préférences ou des zones d'exclusion générique qui sont à leur portée.

V. Questionnement sur une gouvernance plus partagée

Ce sujet s'est imposé pendant les débats, avec la perception que la gouvernance de la mer est uniquement entre les mains de l'Etat et qu'il faudrait accorder une place plus importante aux élus, acteurs, parties prenantes et public.

L'efficacité de la protection des espaces maritimes apparaît liée à leur bonne gouvernance.

La question de la coordination des différents documents de planification, notamment au regard du lien terre-mer, a été soulevée.

Enfin, le public s'est interrogé sur la manière dont il serait associé à l'issue du débat.

En complément, certains enseignements portent sur la cartographie et la spatialisation des ZPF et de l'éolien en mer. Un atlas cartographique rassemble toutes les productions.

- la question de la justice spatiale et sociale, en lien avec la répercussion de l'éloignement sur le prix de l'électricité.
- Le public identifie principalement les ZPF dans la bande des 3 milles, et renvoie aux scientifiques la localisation plus précise.

- Le développement de l'éolien en mer est généralement positionné dans la bande entre 12 et 20 nautiques. Il apparaît difficile à moins de 12 nm et au-delà des 20 nm se pose la question du coût du raccordement.

La CNDP a regroupé les questions de l'éolien et des ZPF. 2 modèles se dégagent :

- Le modèle de l'évitement : avec des zones d'exclusion
- Le modèle de la cohabitation des usages : nécessite une gouvernance intégrée afin de déterminer quel type d'activité peut s'exercer dans quel écosystème.

Dans son compte-rendu, la CNDP a adressé à la maîtrise d'ouvrage :

- des demandes de précisions :

- Lien terre-mer : prise en compte de la pollution terrestre et intégration des bassins versants à la planification maritime ;
- Trait de côte : informer le public sur les actions entreprises par l'Etat ;
- Place de l'éolien en mer et des autres EMR : quelles autres EMR sont envisagées ? quid de la taxe de l'éolien dans la ZEE ? précision technique sur l'évolution des EMR ? précision sur la place qui pourrait leur être accordée dans le futur ?
- Coût du raccordement en fonction de l'éloignement ;
- ZPF/AMP : quelle définition simple ?
- Pêche : question de la biodiversité présente dans les zones privilégiée et question de la décarbonation des flottes des pêches.

- des recommandations (dans le champ de l'information et de la participation du public qui est de la compétence de la CNDP) :

- Soutenir toutes les institutions qui aident à une meilleure connaissance de la mer ;
- Poursuivre l'association du public à l'élaboration des décisions notamment grâce à la concertation continue (ex : diffusion des relevés de décision des CMF, avis de la part du public sur les décisions). De même, au fur et à mesure que les parcs éoliens se construiront, le public devra être associé dans le futur sur les décisions les concernant ;
- D'autres recommandations par façade

La présentation de la CNDP a suscité différentes questions et remarques :

Guy Jourden propose des GT communs CFM, SDAGE et SAGE sur les pollutions marines en provenance de la terre et s'interroge sur l'avancement de la transformation de la GIZC en Gestion intégrée de la mer et du littoral (GIML).

Il souligne qu'une appropriation collective des énergies marines demande un débat continu et des échanges sur les différents types d'énergie. Il associe en outre la question du coût de raccordement et celle du gisement de vent, plus important au large et qui pourrait amortir le surcoût de l'éloignement. Il invite, pour les zones prospectives au-delà de 2035, à considérer 2 scénarios, avec ou sans l'arrivée de câbles dynamiques avec des stations flottantes.

Il plaide pour une gouvernance « grenélienne » à toutes les échelles du territoire, avec des commission locales mer-littoral, à l'image du conseil de gouvernance du parc marin d'Iroise regroupant les acteurs locaux.

Il soulève la question de l'affectation de la taxe éolienne au-delà des 12 nm, en plaidant pour qu'elle serve à la décarbonation des navires des pêches avec une priorité à la pêche locale, dans l'esprit de la séquence ERC. Après 20 nm, le débat doit rester ouvert. La taxe éolienne doit aussi servir à l'amélioration des connaissances. Le GT EMR aura des recommandations en ce sens, il a produit un outil très complet sur les différentes contraintes et les zones propices. Il apparaît que les zones de vocation définies dans le DSF de

2019 en NAMO sont fortement bousculées notamment en sud Bretagne où les zones propices deviennent rares après la prise en compte des contraintes défense nationale maritime.

Ludovic Frère Escoffier indique que pour la façade méditerranéenne, le dossier de la maîtrise d'ouvrage a été très important car il a suscité la production de cartes relatives aux ZPF. Il apprécie la synthèse réalisée sur la question de la protection forte et des enjeux des acteurs, en vue de l'identification de ZPF, qui doit s'appuyer sur la science. Il propose que les travaux soient utilisés au sein des CMF, dans le cadre de GT spécifiques. Il suggère d'avoir également un GT sur les éoliennes en mer. Il plaide pour que la taxe éolienne soutienne la décarbonation de la pêche et la protection de la biodiversité.

Agnès Garçon considère qu'il y a plutôt un déficit de communication des connaissances qu'un défaut de connaissances. Les comités de bassin et agences de l'eau font face au même défi : il faut insister régulièrement et renforcer le volet communication, sur ce que l'on sait et ce que l'on est capable de faire et de financer.

Pierre Maupoint de Vandeul souligne le potentiel d'emplois dans l'éolien en mer, ainsi que les avancées en matière de protection anti-dumping, mais s'inquiète que la course à l'éloignement et au gigantisme n'ouvre une brèche avec des navires de très grande taille et leurs équipages mutualisés entre pays européens, échappant au cadre protecteur.

Olivier le Nezet : considère que les appels d'offres se jouent majoritairement sur le prix, et demande une meilleure prise en compte des critères sociaux.

Il plaide pour une planification apaisée, qui soit intègre tous les enjeux et associe bien tous les acteurs, y compris pour la définition des ZPF, en reconnaissant la présence et le rôle des pêcheurs. Il dénonce une « cacophonie de la protection », avec le nouveau règlement sur la restauration de la nature qui a été adopté, et souhaite une meilleure articulation calendaire des différents sujets.

Il insiste également sur la compétence des Préfets de région en matière de pêche. S'il n'a aucune défiance envers les Préfets maritimes, ceux-ci interviennent au titre du code de l'environnement. Le règlement de la pêche doit rester de la compétence du seul code rural.

Il partage les objectifs de décarbonation de la pêche et de transition énergétique, et plaide pour que les marins puissent avoir accès à des navires modernes et décarbonés. La taxe éolienne doit pouvoir être utilisée à cette fin.

Sur le développement de l'éolien, il souhaite une clause de revoyure pour prendre en compte les évolutions technologiques.

La CNDP encourage à poursuivre des échanges dans le cadre de la participation continue. Elle rappelle que l'ensemble des documents sont à la disposition des membres du CNML pour la suite des travaux.

Les 4 CMF ont bénéficié d'une restitution du débat public plus ciblée sur les enjeux particuliers de leur façade, même si on retrouve globalement les mêmes grands enjeux.

La CNDP ne se prononce pas sur la question d'un réel manque de connaissances ou d'une difficulté d'accès à la connaissance. La question ne concerne pas que l'éolien en mer, mais aussi l'environnement et les activités.

La CNDP n'organisera pas la suite du débat mais nommera des garants pour veiller à la participation du public jusqu'à la finalisation des DSF.

Pour consulter les publications de la CNDP sur le débat public : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat/decouvrez-le-compte-rendu-du-debat-public-et-le-bilan-de-la-cndp-5920>

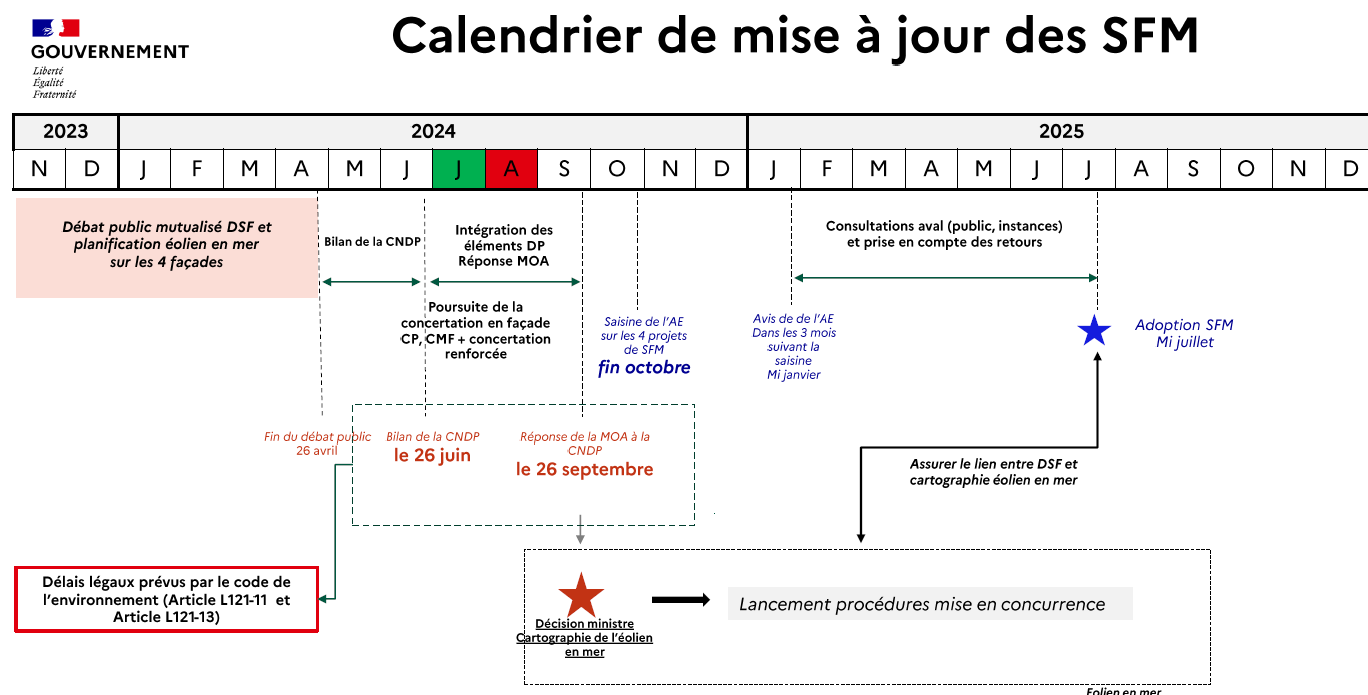
2) Présentation des étapes à venir pour la maîtrise d'ouvrage jusqu'à l'adoption des stratégies de façade maritime

Eric Banel rappelle que la maîtrise d'ouvrage (MOA), constituée de l'Etat (DGAMPA, DGEC, DEB avec leurs services déconcentrés DIRM et DREAL) et de RTE, devra répondre à la CNDP pour le 26 septembre prochain, délai impératif. A cette date et conformément aux engagements du Gouvernement, l'Etat doit en particulier présenter la carte des zones de développement de l'éolien en mer, à 10 ans d'une part, ce qui permettra de lancer de nouveaux appels d'offres de grande ampleur en fin d'année, et à l'horizon 2050 d'autre part, pour donner aux acteurs de la visibilité.

S'agissant des stratégies de façade maritime, le processus est plus long, puisque les 4 projets de SFM seront soumis fin octobre à l'autorité environnementale, et ce n'est qu'au terme d'une nouvelle séquence de concertation qu'ils seront adoptés à l'été 2025.

Pendant l'été, la prise en compte des enseignements du débat public s'accompagnera d'un approfondissement de la concertation en façade, qui aboutira à la présentation des projets de SFM et de cartes de l'éolien en mer dans les CMF, durant la première quinzaine de septembre.

La MOA prévoit de reprendre pour sa réponse la même forme que celle adoptée par la CNDP pour son compte-rendu, avec des éléments de nature nationale, ainsi que quatre focus sur les éléments saillants des quatre façades.



3) Point sur l'adoption de la Stratégie nationale mer et littoral et le suivi de sa mise en œuvre

Myriam Habib précise que la SNML 2024-2030 a été adoptée par [décret le 10 juin dernier](#) (disponible [ici](#)). C'est un élément essentiel de stabilité et de visibilité pour la politique française de gestion de la mer et des littoraux, en métropole comme dans les territoires ultramarins (hors Pacifique).

Elle fixe 4 priorités :

- Neutralité carbone : pour contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050, le déploiement accéléré de l'éolien en mer, avec une cible de 45 GW installés à l'horizon 2050, s'ajoute à la décarbonation des ports et des flottes de navires et à la préservation des écosystèmes de carbone bleu ;
- Biodiversité : en s'appuyant sur la connaissance et l'innovation, la SNML promeut la préservation des écosystèmes maritimes et littoraux de métropole et des outre-mer, en particulier grâce au déploiement des zones de protection forte ;
- Equité : l'action doit contribuer au bien-être à court et à long terme des populations, salariés et acteurs du maritime et des zones littorales de l'hexagone et d'outre-mer, notamment en repensant le modèle d'attractivité touristique et économique des littoraux ;
- Economie : innovation et formation sont mobilisées pour renforcer la compétitivité de notre économie maritime et littorale bleue durable et la souveraineté de la France hexagonale et ultramarine : transport maritime, réseau portuaire, pêche et aquaculture durables.

Au nom du DGAMPA et conjointement avec le Président du bureau, elle remercie le CNML pour avoir tenu un rôle central dans l'élaboration, l'an dernier, de la SNML et avoir permis de coconstruire ce document avec l'ensemble de la communauté maritime, en profitant de la diversité des membres du CNML.

Le CNML aura encore un rôle important dans le suivi de la mise en œuvre de la SNML. Le travail est en cours avec le GT indicateurs pour sélectionner un ensemble d'indicateurs qui permettront de suivre en cours de cycle les effets de la SNML. C'est un axe de progrès important par rapport à la première SNML, d'avoir des indicateurs qui soient à la fois pertinents et opérationnels : qui soient calculables régulièrement – idéalement tous les ans – et qui reflètent vraiment les avancées attendues dans le cadre de cette stratégie. Sur la base de ce tableau de bord, la DGAMPA proposera au futur ministre un temps d'échange annuel en plénier sur les progrès de la SNML.

Pierre Maupoint de Vandeul souligne que la SNML est le fruit d'une co-construction et a fait l'objet d'un consensus.

Il propose, à l'issue de ses travaux, de transformer le GT indicateurs en GT de suivi de la SNML.

Frédéric Herpers souhaite, à l'occasion du travail sur les indicateurs, renforcer l'intégration entre les engagements internationaux, les objectifs nationaux de la SNML et les objectifs des façades dans leurs DSF. Il soutient une approche dite « SMART » pour les indicateurs, qui soient pertinents et calculables pour permettre un suivi, sans réinventer la roue. Au-delà des indicateurs, il souligne l'importance d'avoir des cibles.

Propos conclusifs et remerciements de **Pierre Maupoint de Vandeul** et **Olivier Dufourneaud**, chef du bureau du pilotage des stratégies maritimes et littorales.